

Ordre du jour
Assemblée communale du lundi 18 décembre 2023 à 20h00
à la salle de spectacles des Breuleux

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit de fr. 60'000.- pour le changement de la conduite communale de bouclage du réseau d'eau potable située sur la parcelle no 7 du ban des Breuleux ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2024 du compte de résultats.
3. Discuter et voter l'abrogation du Règlement sur la protection des sites de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
4. Discuter et voter l'abrogation du Règlement forestier de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
5. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de l'office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary, Moutier et des Franches-Montagnes de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par Mme Nicole Sieys, ressortissante française, domiciliée aux Breuleux.
7. Divers.

Les documents relatifs au point 2 sont disponibles en ligne sur le site internet de la Commune des Breuleux : www.breuleux.ch .

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 à 5 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch .

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal